

Romainville : clap de fin pour la concertation préalable sur le centre de traitement des déchets

93 Déchets 31 octobre 2017

Après cinq mois de concertation publique, les échanges sur la reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville prendront fin le 7 novembre 2017, à l'occasion d'une dernière réunion publique.

Ce sera la dernière occasion pour le Syctom (Syndicat de traitement des ordures ménagères) de convaincre les élus et habitants de Romainville (Seine-Saint-Denis) de l'utilité de reconstruire l'actuel centre de transfert des ordures ménagères. La réunion de clôture permettra également d'opérer une synthèse des échanges qui se sont déroulés au cours de ces cinq derniers mois. Une première réunion publique avait été organisée le 5 juillet, suivie d'ateliers thématiques sur des aspects plus techniques du projet en septembre et en octobre.



L'actuel site du Syctom à Romainville. © Syctom/Jean-François Humbert

« Cette dernière réunion est l'occasion de faire un rappel du projet qui est en discussion, il y a des sujets qui font globalement consensus, notamment le transport fluvial des déchets et l'intégration de déchets alimentaires, d'autres suscitent encore des réticences », rappelle Céline Lafon, chef de projet Romainville/Bobigny du syndicat. Lors de la première réunion publique du 5 juillet dernier, nombre d'habitants avaient appelé à réfléchir à des solutions alternatives à celles qui ont été proposées, qui incluent certains process similaires à ceux du tri biomécanique. Mais aussi, l'impact de la nouvelle usine sur la qualité de l'air.

Une chaufferie retoquée

Un mois plus tôt, la maire (PS) de Romainville Corinne Valls – également vice-présidente du Sycotom – s'était déjà opposée à l'une des propositions du syndicat. A l'image d'un système de chaufferie alimentée par de combustibles solides de récupération (CSR) issus des déchets traités, l'édile insiste sur le fait que « l'heure n'est plus à creuser pour installer les tuyaux nécessaires au chauffage urbain. Les constructions nouvelles sont à énergie positive et pour les réhabilitations, il existe d'autres solutions moins coûteuses et réclamant moins d'espace pour leur mise en œuvre. »

L'histoire de la réhabilitation du site de Romainville a été tumultueuse. Un premier projet de conversion en usine de tri mécano-biologique et de méthanisation s'était heurté à la réticence des élus et de la population. Cet épisode s'est soldé par une décision du tribunal administratif, confortant les oppositions des Romainvillois.

Jouant la carte du dialogue et de la transparence, une journée portes ouvertes de l'actuel centre avait été organisée, tandis qu'un site internet d'information a été mis à disposition du public, qui pourra y faire connaître ses doléances jusqu'au 13 novembre 2017 à minuit. Le Sycotom s'engage, quant à lui, à publier un bilan de ces concertations dans le mois qui suivra ainsi que ses enseignements tirés, d'ici à février 2018.

Solutions techniques

« Nous avons tenté d'expliquer les trois solutions techniques proposées, les procédés envisagés n'ont pas pour vocation de faire du tri mécano-biologique, quant à la chaufferie CSR, nous avons répondu à l'ensemble des interrogations, en expliquant notamment la différence entre cette chaufferie et un incinérateur classique », explique Céline Lafon.

Selon elle, les deux premières solutions semblent être les plus acceptées. La première, « la plus basique », consiste en une réception classique de déchets via des bennes, et leur transport par voie fluviale. Mais il y a une limite : « on améliore la question du transport fluvial, mais pas du tout la question de gestion et de valorisation des déchets puisque la quantité de déchets n'a pas changé ». A contrario, la deuxième solution, cette fois logistique, vise à faire sécher les ordures ménagères pour en extirper l'eau, poids supplémentaire lors du transport.

La base du projet de Sycotom prévoyait, entre autres, d'augmenter la capacité du centre tri à 60 000 t de déchets par an, une modernisation de la déchetterie incluant une ressourcerie, une meilleure insertion du site sur le plan urbain, et un développement de l'évacuation de ces déchets via la construction d'un port à conteneurs sur le canal de l'Ourcq.